

COMPTE – RENDU de la Réunion du 19 JANVIER 2021

Date de convocation : 12 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf du mois de janvier à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes de OLS et RHINODES.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Anne TREBOSC 2^{ème} Vice-présidente, Mme Marie-Josée DOUCET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, M. Lionel CARRIERE, M. Emmanuel DESTRUEL, M. Éric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, M. Éric COURNEDE, M. Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Isabelle PAYROT, M. Olivier DELANGE, M. Norbert MARTIN, M. Aurélien BOYER, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER, Catherine Mme COLDEFY TORTORA, et M. Jean Pierre MASBOU.

Absent(s) excusé(s) : M. Michel DELPECH, M. Jean-Sébastien ORCIBAL, et Mme Myriam DEMAEGDT.

Maires présents :

Procurations : M. Michel DELPECH à Mme Anne TREBOSC et Mme Myriam DEMAEGDT à M. olivier DELANGE.

M. le Président ouvre la séance à 20h30.

Il remercie la Mairie d'OLS et RHINODES pour la mise à disposition de cette salle des Fêtes, la salle de Villeneuve d'Aveyron étant indisponible. Son système de chauffage est en panne et la rend inutilisable.

Il demande l'autorisation d'enregistrer la séance pour faciliter le comte rendu et demande qui s'y oppose.

Il propose de nommer le ou la secrétaire de séance.

Mme Anne TREBOSC a été nommée dans cette fonction.

M. Serge MASBOU propose de passer à l'approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Syndical et demande si quelqu'un a des remarques.

M. CABRIT prend la parole pour préciser qu'il a demandé l'enregistrement du dernier CS. Cela lui a été refusé pour le motif suivant : l'enregistrement ne sert qu'à la rédaction du compte rendu par le secrétariat et qu'il serait effacé en suivant.

M. CABRIT rappelle que le CS devrait être public, compte tenu de la COVID19 ce n'est pas possible. Selon lui, il n'avait pas été précisé lors du précédent CS que l'enregistrement serait effacé.

M. CABRIT s'oppose à ce compte rendu pour la raison énoncée et informe l'assemblée qu'il enregistre lui-même la séance ce soir.

M. MASBOU rappelle une nouvelle fois que l'enregistrement est utile au secrétariat pour la rédaction du compte rendu et qu'il est effacé en suivant.

M. MIQUEL demande à ce que les procurations soient bien annoncées en préalable de ce Conseil Syndical.

M. le président le remercie pour ce rappel et répond que cela va se faire juste après l'approbation du compte rendu.

Il enchaîne en soumettant au vote le compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte à la majorité le compte rendu de la réunion du 10 novembre 2020, le vote se décomposant comme ci-dessous :

Pour : 32
Contre : 02
Abstention : 00

M. le président annonce les procurations pour la réunion de ce soir : Mme Myriam DEMAEGDT à M. Olivier DELANGE et M. Michel DELPECH à Mme Anne TREBOSC.

I – DÉLIBÉRATION d'Engagement de 25 % des Dépenses en Investissement de l'exercice N-1.

N°2021-01

M. le président demande aux membres du CS d'adopter la délibération d'Engagement de 25% (comme dans les collectivités) pour le bon fonctionnement du SMEF.

Monsieur MASBOU Serge rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : [Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#).

Il expose aux membres du Comité Syndical les montants suivants :

Au BP 620 de l'exercice 2020, la section dépenses d'investissement (hors chapitre 16) s'élève à un montant de 1 945 340,10 €.

Conformément aux textes applicables ci-dessus, il propose l'engagement suivant :

1 945 340,10 € X 25 % = **486 335,02 €**

Ouïe et entendu, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision leur ayant été présentée.

II – DÉLIBÉRATION d'attribution du Marché – Travaux de renouvellement des réseaux « Loupiac, Marin et Cénac »

N°2021-002

Monsieur Serge MASBOU expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer sur le marché des travaux de renouvellement des secteurs de Cénac, Marin (SAINTE CROIX) et Loupiac (CAUSSE ET DIEGE).

La Commission des Appels d'Offre s'est réunie, elle a analysé les offres, le bureau A2E a étudié les mémoires techniques des candidats.

Nous avons sept entreprises locales et compétentes qui ont répondu à ce marché :

- EIFFAGE ENERGIE
- SAS QUERCY
- CAPRARO & Cie
- ETPL&V
- SAUR + SASU MAZARS Frères
- COLAS SUD OUEST
- EURL RICARD + SRTP ALBINET

Suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offre, Monsieur le Président, propose au Conseil Syndical de retenir les propositions suivantes :

- Pour le Lot N°1 (LOUPIAC) : EURL RICARD + SRTP ALBINET : 396 235,43 € HT (moins 20% par rapport à l'estimatif)
- Pour le Lot N°2 (MARIN) : EURL RICARD + SRTP ALBINET : 165 166,58 € HT (moins 22,85%)
- Pour le Lot N°3 (CENAC) : SAUR + SASU MAZARS Frères : 283 656 € HT (moins 9%)

Le total estimatif était de 1 021 814 € HT, et le montant des travaux de renouvellement vont s'élever à 845 058,01 € HT.

M. Serge MASBOU a demandé une participation à la Mairie de SAINTE CROIX car des chemins ruraux vont être ré ouverts grâce à ces travaux. La mairie participera, le prochain Conseil Municipal définira le montant exact de cette participation.

Au sujet du financement de ce projet, une subvention de l'Agence de l'eau a été accordée pour un montant de 316 086 €.

L'échéancier sera le suivant : début des travaux prévu fin février 2021. A noter, qu'une entreprise a 2 lots et ne fera pas les deux simultanément donc il y aura un peu plus de délais sur un des deux chantiers. S'agissant de la durée des travaux : Lot N°1 elle serait de cinq mois, Lot N°2 elle serait de trois mois et enfin le Lot N°3 de cinq mois.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la proposition d'attribution du marché conformément à la décision de la CAO.

POUR : 34 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NE PARTICIPE PAS : 0

III – DÉLIBÉRATION d'autorisation de signature de la convention de groupement de co maîtrise d'ouvrage pour la dépollution des transformateurs déposés illégalement sur le site des carrières de Villeneuve

N°2021-003

M. Serge MASBOU rappelle brièvement les faits :

- En juin 2017, le SMEF est alerté qu'une décharge sauvage au niveau de la carrière route de Salles Courbatès s'est faite avec le dépôt de deux transformateurs comportant sans doute des produits toxiques ;
 - Plainte déposée par la propriétaire Mr CAYLA, M. SAVIGNAC Alain et M. COLONGES ont aussi déposé une plainte qui n'a pas été recevable et classée sans suite (nous en avons eu connaissance qu'en juin 2019) ;
 - Juillet 2019, 1^{ère} réunion à la sous-préfecture ;
 - Septembre 2019, 2^{ème} réunion avec la DREAL, DADT, la sous-préfecture ;
 - Novembre 2019 suite aux analyses d'échantillons (financés par le SMEF), recherche de partenaires pour suivre ce dossier ;
 - Fin février 2020, les réponses de potentiels financeurs reviennent négatives ;
 - Mars 2020, arrivée de la COVID 19 ;
 - Novembre 2020, concertation sur les lieux avec de nouveaux partenaires et le propriétaire ; étaient présents : les services de l'Etat, la commune de Villeneuve, le SMEF, le Syndicat Mixte Célé Lot Médián et Mr CAYLA.
- La décision est prise ce jour de faire une convention de co maitrise d'ouvrage pour la dépollution du site.
M. DUMAS et M. MASBOU ont demandé des devis.

M. DUMAS a rédigé une convention, elle a été envoyée au service juridique de l'Etat. La sous-préfecture valide celle-ci. Cette action s'inscrit dans la pérennité de la qualité de l'Eau. Le SMEF aura en charge la gestion administrative du dossier et la signature des devis. Le SMEF souhaite faire avancer le dossier rapidement même si à ce jour fort heureusement il n'y a pas eu de pollution à cause de cette décharge.

Le SMEF avancera les coûts et refacturera aux deux autres collectivités. Dans la convention, le montant est de 9 282 € à diviser en trois, aujourd'hui le devis est de 7 469,72 € ; nous n'avons pas changé volontairement ce montant car le volume exact des déchets n'est pas connu et la facture réelle dépendra de celui-ci.

La démarche de dépollution pourra être engagée lorsque les trois collectivités auront pris leur délibération.

Ouïe et entendu, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents l'autorisation de signature de la convention précitée.

IV - DÉLIBÉRATION de régularisation sur opérations budgétaires 2020 en Investissement.

N°2020-048

Monsieur Serge MASBOU demande aux membres présents de se prononcer sur les mouvements de crédits ci-dessous correspondants à des dépenses mandatées sur des opérations spécifiques non prévues au budget 2020. Cette DM arrive un peu tard. Elle concerne l'achat d'un moteur pour le tondo-broyeur en urgence ainsi que l'achat d'une alarme de protection intrusion et incendie du bâtiment administratif devenue obsolète et dont les mises à jour ne se faisaient plus.

Ces frais sont intervenus après le dernier CS, la trésorerie n'avait pas vu le dépassement de budget en fin 2020. Après discussions avec les services de la DGFIP, nous vous demandons ce soir de rattacher cette délibération à la dernière réunion du CS du 10 Novembre 2020.

Décision Modificative 05 : Virement de crédits

Virement de crédit- Section d'investissement

Imputation	OUVERT	REDUIT	Inscrit au BP	Budget Total après DM
Dépenses 020 Dépenses imprévues		2 318,93	68 306,46	65 523,39
Dépenses.....Op 63 – 2154 Matériel Industriel	1 891,73		0	1891,73
Dépenses Op 94 – 2183 Autres immo Matériels	427,20		0	427,20

Ouïe et entendu, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

V – DÉLIBÉRATION d'Autorisation de signature de rachat d'emprunt (groupement).

N°2021/004

Dans un souci de recherches d'économies, le Président a souhaité rencontrer le chargé d'affaire du Crédit Agricole pour renégocier les prêts en cours.

Il rappelle à l'assemblée les emprunts contractés par le SME de Foissac en 2017 concernaient le rachat de l'existant ainsi qu'un nouvel emprunt pour le renouvellement des réseaux sur les communes de CAUSSE et DIEGE et de SAINTE CROIX. La dette totale aujourd'hui est de 2 300 000€.

A l'issue de l'entretien avec le chargé d'affaire des collectivités au Crédit Agricole, il nous a présenté trois possibilités en effectuant un compactage de deux emprunts en un.

L'objectif est de libérer de la capacité d'autofinancement pour pouvoir à l'avenir avoir de nouvelles possibilités d'emprunt.

MONTANTS	INTÉRETS	DUREE	TAUX	GAIN D'INTERET EN FONCTIONNEMENT
1 150 000 €	227 053,10 €	20 ans	1,95 %	
1 150 000 €	408 301,20 €	30 ans	2.32 %	
PROPOSITION 2021 CANMP				
2 366 341,16 €	449 148,82 €	23 ans	1,5 %	- 8 659 ,81 €
2 366 341,16 €	468 957,82 €	24 ans	1,5 %	- 12 934,96 €
2 366 341,16 €	506 091,52 €	25 ans	1,55 %	- 16 175,51 €

Les frais de remboursement anticipé et de dossier (4 700 €) ne sont pas négociables en deçà de ceux énoncés dans cette proposition. L'économie totale par année sera de 16 175,51 €.

M. DESTRUJEL demande si la valeur absolue est bien de 2 300 000 € sachant qu'il va y avoir une subvention à venir.

M. MASBOU répond que tous les débloquages sont faits donc ce montant de 2 300 000 € ne changera pas.

Monsieur Le Président demande au Conseil Syndical de délibérer sur ces propositions et de donner son autorisation pour la signature du nouvel emprunt choisi.

Après délibération, le Conseil Syndical opte à l'unanimité pour la proposition d'une durée de 25 ans au taux de 1,55% et donne pouvoir au président pour la signature des éléments administratifs et financiers de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Les points 1 et 2 ont déjà été débattus dans les délibérations concernées.

3 - Achat de terrain « Les Gravels » :

M. le Président a reçu M. LEYGUE de St Julien d'Empare au SMEF, il souhaite vendre une parcelle au bord du Lot dans le périmètre de protection.

A l'époque, le SMEF avait acheté des parcelles et souhaitait devenir propriétaire pour dévier le chemin communal de Capdenac Gare et devenir propriétaire d'un maximum de terrain sur le champ captant. Pour les parcelles le plus éloignées, elles ont été achetées car c'était des lots avec d'autres plus proches.

Nous lui avons demandé de faire une demande par courrier.

M. Serge MASBOU pense que la réflexion peut se faire de façon globale et se demande si c'est utile d'acheter un seul terrain surtout au tarif annoncé.

M. CABRIT demande quelle est la superficie du PPRA ? M. DUMAS a chiffré ce qui n'est pas propriété du SMEF ? L'opération ferait aux alentours de 16 000 m² pour 29 propriétaires.

M. DESTRUDEL demande quel était le prix du dernier rachat de terrain ? M. DUMAS de mémoire pense que c'était 1,5 €.

M. MASBOU pense qu'il n'y a pas lieu de se précipiter à délibérer sur ce sujet, le SMEF contactera M. LEYGUE pour le tenir informé de cet avis.

4 - : CTR

Toujours dans un souci de recherche d'économie dans le fonctionnement, M. Serge MASBOU a contacté une société qui vise à aller chercher des remboursements auprès des douanes, c'est un cabinet mal connu des collectivités. Cette action vise à aller chercher des économies sur les taxes que nous payons sur les factures d'électricité.

Le procédé est complexe ce qui nous oblige à passer par un cabinet spécialisé.

Nous avons consulté deux cabinets d'étude CTR et UNEXIA qui nous ont proposé un modèle de convention. CTR est un cabinet de conseil de fiscalité en environnement, ils font aussi de l'optimisation sociale, nous avons réalisé une visio avec celui-ci en novembre 2020 pour établir une convention sur trois années, elle fut signée fin 2020.

Il s'agit ici d'obtenir un remboursement sur la TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité). En 2018, le SMEF a payé 78 000 € d'électricité (consommation sur neuf sites de consommation), dont 17 265 € de TICFE ; l'économie prévisionnelle sur cette taxe en 2018 serait de 11 510 €. La demande auprès des douanes est en cours.

La société CTR se rémunère à hauteur de 35% du montant de l'économie obtenue soit une économie nette pour l'année 2018 de 7 425 €.

5 - : RH

Mme BRAS Valérie, qui effectuait du secrétariat et de la comptabilité au SMEF depuis 2014, a demandé sa mutation pour la Mairie de FIRMI. Elle souhaitait retrouver une mairie pour faire d'autres tâches.

Un recrutement est en cours, des candidats ont été reçus, certains ont même fait une immersion. La commission de recrutement se réunira prochainement et prendra une décision.

Au sujet du contrat CDD de Mme FIZES Marilyn, embauchée il y a bientôt quatre mois. Elle est en CDD de six mois, elle fait le suivi des abonnés, donne entière satisfaction et s'intègre bien. Nous allons pérenniser son emploi en CDI de droit privé, c'est son choix, elle a 41 ans et ne souhaite pas développer une carrière dans la Fonction Publique.

Quant à M. DELPECH Kévin, nous avons pris une délibération pour l'intégrer dans la fonction publique, il donne entière satisfaction. Mais aujourd'hui, il revient en arrière car pour lui maintenir son salaire actuel, il faudrait le mettre en stage au dernier échelon de son grade et sa rémunération serait bloquée pendant de nombreuses années. L'évolution en rémunération lui semble plus facile dans le privé au regard de la convention collective applicable au SMEF, mais M. DELPECH est en début de carrière, il pourrait aussi évoluer dans la Fonction Publique dans d'autres catégories B ou A par l'intermédiaire de concours. Le poste est ouvert, mais pas attribué, il réfléchit, mais semble préférer rester aujourd'hui sur la convention de droit privé.

M. DUMAS Marc passe le concours de Technicien le 15 avril 2021 et celui de Rédacteur Territorial le 14 octobre 2021.

Lors du prochain CS, je vous proposerai d'instaurer des primes aux agents avec l'instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctionnaires de l'Etat) en délibérant sur l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et le CIA (Complément Indemnitaire annuel).

6 - : FORMATION

Kévin DELPECH, Marilyn FIZES et la nouvelle personne qui va être recrutée ont besoin d'être formés sur les logiciels en place aujourd'hui, pour Marc DUMAS ce sera des mises à jour. JVS MERISTEM propose d'aborder les thèmes suivants : la facturation, la mensualisation, la gestion des abonnés, la comptabilité. L'objectif est de gagner en efficacité, la bonne utilisation du logiciel permettra un travail plus efficient de chacun.

Kévin VERGNES et François BOUISSAC eux aussi bénéficieront d'une formation dans la continuité de la radio relève des compteurs. Les agents ont des tablettes sur lesquelles le secrétariat pourra leur envoyer les interventions programmées dans la journée ou même la semaine. L'objectif est un meilleur suivi avec la rédaction d'un rapport de fin d'intervention.

7 - : COMMANDE PRESTATION FLUX DGFIP + RETOUR FLUOR

Aujourd'hui, les flux du SMEF transite via e-Occitanie pour arriver jusqu'à la DGFIP idem pour la Préfecture. Ce fonctionnement n'est pas satisfaisant, nous souhaitons aujourd'hui envoyer via notre prestataire de logiciel soit du SMEF directement à la DGFIP ou à la Préfecture.

En plus, notre prestataire (JVS MERISTEM) pourra nous installer le retour Fluor pour un meilleur suivi des envois de titres et de mandats. Cet outil permettra également d'avoir, sur les factures émises, un rappel des factures précédentes non encore soldées.

Le coût de formation et de paramétrage est de 1 250 € pour trois personnes et deux jours.

8 - : SUPPRESSION CREDIT BAIL DU PHOCOPIEUR

Le SMEF avait un crédit-bail avec ABOR pour le photocopieur.

Nous avons eu une proposition d'achat direct plus intéressante pour le Syndicat et on investit 4 150 €. Deux fournisseurs ont été consultés et ABOR avait une meilleure proposition.

9 - : SECTORISATION

Nous avons demandé au cabinet A2E de faire un état des lieux à la fin janvier 2021. M. Benoit BERENGUER avance bien sur le dossier, il devrait pouvoir nous présenter son étude avant la fin de ce mois. M. DUMAS précise : les analyses portent sur les données collectées pendant un an sur le réseau. Ce travail va nous aider à pointer les points noirs du réseau, c'est une analyse des matériaux, de leur vétusté, et du rendement.

La 1^{ère} problématique est la suivante : plus de la moitié du réseau est en PVC datant de plus de 40 ans et la 2^{ème} : la conduite principale qui fait la boucle de CAUSSE ET DIEGE à STE CROIX en passant par FOISSAC et MONSALES, OLS, LA CAPELLE, est en acier, revêtu d'un composant chimique.

Pas de dangerosité en soi, mais en cas d'intervention des précautions seront à prendre. Aujourd'hui, pas de données de l'ARS sur ces composants.

M. Serge MASBOU rappelle qu'en effet, il n'y a pas de critère mais cela devrait venir avec le PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) proposé par l'OMS, c'est un plan de la gestion sanitaire des eaux potables.

Les résultats d'analyse de l'eau sont consultables sur le site du SMEF.

M. le président demande à l'assemblée si d'autres questions sont à apporter par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 22 h 15.

